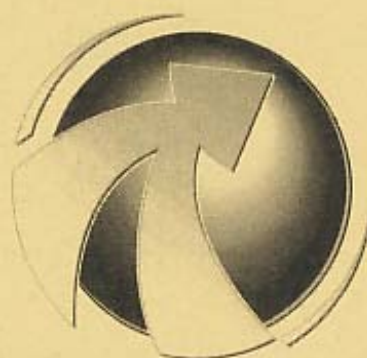


**Rapport statistique 2004-2005 sur la
clientèle référée par les instances de
justice et la communauté**



CONVERjANCE
MANICOUAGAN

FÉVRIER 2006

INTRODUCTION

Le visage du rapport statistique annuel déposé par notre organisme a considérablement changé depuis l'année 2003-2004. Avec l'arrivée de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, il fallait modifier un peu notre manière de compiler.

Le présent rapport traitera donc des 104 clients référés par les instances sociojudiciaires et judiciaires. Il fera une place importante aux 34 victimes contactées afin de les informer sur le processus traversé par les jeunes contrevenants tout en vérifiant leur intérêt pour la médiation. Finalement, le rapport recensera les demandes des services de la communauté (écoles, individus, etc.). Le seul volet de clientèle soustrait au rapport statistique est celui rencontré à l'intérieur des programmes de sensibilisation et de prévention qui fait l'objet de documents spécifiques. Il n'est pas éloigné le jour où nous retrouverons l'ensemble des données relatives à la clientèle sous un seul rapport.

Les différentes sections du rapport comportent des informations distinctes qui peuvent sembler non uniformes. Nous avons tenté de ressortir ce qui présentait de l'intérêt.

Bon nombre d'annexes viendront ajouter à l'information de base du rapport. Par exemple, la mission de l'organisme paraît à l'annexe A.

Il est important de préciser qu'une synthèse d'information est présentée à la page 3 du document et que des explications sur la façon dont est conçu le rapport précédent, à la page 2.

Bonne lecture!

COMPOSITION ET EXPLICATIONS SUR LE RAPPORT

Le rapport statistique comporte plusieurs sections distinctes.

La première partie s'intitule « Clientèle référée pour des mesures et sanctions ». Elle comporte des informations sur les jeunes orientés par quatre référents, à savoir : le Centre jeunesse (sanctions extrajudiciaires), la Chambre de la jeunesse (sanctions judiciaires), la Sûreté du Québec (mesures extrajudiciaires – renvoi) et le percepteur des amendes (travaux compensatoires).

Dans cette partie, l'information est livrée à l'intérieur de tableaux. À partir d'une caractéristique (ex : âge) et du nombre de jeunes référés, un tableau est produit pour chaque référent et complété d'un tableau global. Il en est ainsi pour les tableaux de A.1 à A.7 inclusivement. Les tableaux A.8 et A.9 ne sont pas établis en fonction des jeunes référés, mais des mesures décernées.

La section nommée « Consultations de victimes et médiations pour l'entente cadre » est présentée sous forme de fiches d'information. À partir de données tels l'âge, le sexe ou le type de victimes, une fiche est produite pour les victimes sollicitées, celles ayant accepté la médiation et celles dont la mesure a été effectuée. Ensuite, on traite les mêmes caractéristiques, mais de l'angle du jeune référé. Les fiches, allant de B.1 à B.6 inclusivement, sont ainsi conçues.

La troisième portion du rapport est similaire à la précédente, sauf qu'au lieu d'y traiter de clientèle pour l'entente cadre, on aborde celle de la Chambre de la jeunesse. Les fiches C.1 à C.6 s'y trouvent. Cette portion porte l'appellation « Consultations de victimes et médiations pour la Chambre de la jeunesse ».

Moins volumineuse, la quatrième section du rapport « Consultations de victimes pour des rapports prédécisionnels » traite de victimes de jeunes impliqués dans des consultations pour des rapports prédécisionnels. Les fiches D.1 et D.2 contiennent l'information.

Une fiche conçue différemment apparaît dans la cinquième étape du rapport et elle porte le nom de « Demandes de service hors programme ». Elle recense les situations pour lesquelles le milieu a requis les services de notre organisme lorsque ces demandes ne font pas partie des programmes réguliers ou ne sont pas sollicitées par les instances sociojudiciaires habituelles. L'information est qualitative sous forme de résumé.

Les annexes situées à la fin du rapport viennent compléter les informations reçues, qu'on parle de la mission, des mesures offertes, des organismes ayant accueilli des jeunes en travaux bénévoles, etc.

SYNTHÈSE DES INFORMATIONS STATISTIQUES EN 2004-2005

La synthèse qui suit favorise un accès rapide et superficiel aux données incluses dans le rapport. Elle résume les informations pour la clientèle provenant des instances de justice et également de la communauté. Évidemment, il est possible que les données ne totalisent pas 100 % puisqu'il s'agit d'une synthèse.

Clientèle programme

Nombre de jeunes référés :	104
Nombre de mesures décernées :	152
Sexe des jeunes :	Masculin : 91 (87,5 %) Féminin : 13 (12,5 %)
Âge moyen des jeunes :	15,9 ans
Statut des jeunes :	Étudiant : 74 (71,2 %) Travailleur : 13 (12,5 %)
Lieu de résidence des jeunes :	Parents : 35 (33,7 %) Mère : 29 (27,9 %) Père : 14 (13,5 %)
Principaux délits commis :	Méfait : 25 (14,88 %) Possession de stupéfiants : 23 (13,69 %) Vol simple : 23 (13,69 %) Omission de se conformer : 18 (10,71 %)
Principales mesures utilisées :	Travaux bénévoles : 72 (47,4 %) Médiation : 18 (11,8 %) DHS : 18 (11,8 %)
Résultats des mesures :	131/152 (86,2 %) de mesures complétées
Nombre de victimes informées et interrogées pour la médiation :	Entente cadre : 27 Chambre de la jeunesse : 6 Rapports prédécisionnels : 1

Clientèle hors programme

Nombre de situations (demandes) : 8

Note : DHS signifie développement des habiletés sociales.

PARTIE A

Clientèle référée pour des mesures et sanctions.

Tableau A.1 Clientèle par référent

Référent	Nombre de clients
Centre jeunesse (sanctions extrajudiciaires)	30
Chambre de la jeunesse (sanctions judiciaires)	48
Sûreté du Québec (mesures extrajudiciaires – renvoi)	25
Cour municipale (travaux compensatoires)	0
Chambre de la jeunesse (travaux compensatoires)	1
Total	104

Remarques

La Chambre de la jeunesse a référé 48 dossiers à notre organisme. Elle surpasse le Centre jeunesse pour la première fois depuis 1999-2000. Il s'agit d'une baisse de 14,3 % par rapport à l'an dernier.

Avec ses 30 références, la clientèle du Centre jeunesse a chuté quant à elle de 46,4 %, du jamais vu.

Le programme de renvoi avec 25 situations est le seul à afficher une hausse qui s'avère importante puisque l'an passé, 15 cas avaient été soumis.

Une seule référence de travaux compensatoires a été acheminée à notre organisme. C'est trois de moins que pour l'année précédente.

La clientèle référée de 104 clients constitue néanmoins une baisse de 20,6 %.

Tableau A.2 Clientèle par sexe

Centre jeunesse
(sanctions extrajudiciaires)

Sexe	Nombre
Masculin	27
Féminin	3

Chambre de la jeunesse
(sanctions judiciaires)

Sexe	Nombre
Masculin	42
Féminin	6

Sûreté du Québec
(programme de renvoi)

Sexe	Nombre
Masculin	13
Féminin	2

Percepteur des amendes
(travaux compensatoires)

Sexe	Nombre
Masculin	1
Féminin	0

GLOBAL	
Sexe	Nombre
Masculin	91
Féminin	13

Remarques

La clientèle masculine représentait 87,5 % des jeunes référés, laissant un petit 12,5 % aux filles.

Le programme de renvoi comptait un peu plus de 19 % de clientèle féminine et une large part de garçons.

Tableau A.3 Clientèle par âge

Centre jeunesse

Âge	Nombre
12	2
13	1
14	3
15	10
16	5
17	8
18	1
Total	30

Chambre de la jeunesse

Âge	Nombre
12	1
13	0
14	2
15	4
16	11
17	12
18	11
19	5
20	2
Total	48

Sûreté du Québec

Âge	Nombre
12	1
13	7
14	7
15	2
16	4
17	4
18	0
Total	25

Percepteur des amendes

Âge	Nombre
14	0
15	0
16	1
17	0
18	0
Total	1

GLOBAL

Âge	Nombre
12	4
13	8
14	12
15	16
16	21
17	24
18	12
19	5
20	2
Total	104

Remarques

La catégorie d'âge incluant les jeunes de 16 ans et 17 ans contenait 43,4 % de l'ensemble des adolescents référés. En y ajoutant les 16 ans, elle oscille à 58,7 %.

Les jeunes de 14 ans et moins représentaient un peu plus de 23 % de l'ensemble.

On retrouvait un peu moins de 12 % des adolescents qui avaient 18 ans et sept jeunes avaient plus de 18 ans.

Quinze des vingt-cinq jeunes référés pour le programme de renvoi avaient 14 ans ou moins.

Le tiers des clients référés par le Centre jeunesse avaient 15 ans.

La Chambre de la jeunesse retrouvait au delà de 70 % de ses clients entre l'âge de 16 à 18 ans inclusivement.

L'âge moyen était de 15,91 ans. La moyenne pour la Chambre de la jeunesse atteignait 16,94 ans. Les jeunes référés par le Centre jeunesse avaient en moyenne 15,43 ans. Les adolescents participant au programme de renvoi faisaient osciller la moyenne d'âge à 14,52 ans.

Tableau A.4 Clientèle par statut

Centre jeunesse

Statut	Nombre
Étudiant	27
Travailleur	1
PAE	0
PSR	0
Sans statut	2
Total	30

Chambre de la jeunesse

Statut	Nombre
Étudiant	23
Travailleur	11
PAE	0
PSR	7
Sans statut	7
Total	48

Sûreté du Québec

Statut	Nombre
Étudiant	23
Travailleur	1
PAE	0
PSR	1
Sans statut	0
Total	25

Percepteur des amendes

Statut	Nombre
Étudiant	1
Travailleur	0
PAE	0
PSR	0
Sans statut	0
Total	1

GLOBAL

Statut	Nombre
Étudiant	74
Travailleur	13
PAE	0
PSR	8
Sans statut	9
Total	104

Note : PAE signifie prestataire de l'assurance-emploi.
PSR désigne prestataire de la sécurité du revenu.

Remarques

Les jeunes référés qui fréquentaient une institution scolaire représentaient un peu plus de 71 % de l'ensemble de la clientèle.

Le travail était l'occupation de 12,5 des jeunes orientés vers nos services.

Un peu plus de 16 % des jeunes étaient sans occupation (PAE, PSR et sans statut).

Dans le cadre du programme de renvoi, 92 % des adolescents référés allaient à l'école.

Quant à la clientèle du tribunal (Chambre de la jeunesse), elle était composée à 29,2 % de jeunes sans occupation (PAE, PSR et sans statut).

Onze travailleurs sur treize étaient référés par le tribunal.

Tableau A.5 Clientèle par lieu de résidence

Centre jeunesse

Lieu de résidence	Nombre
Parents	15
Mère	7
Père	4
Centre d'accueil	3
Famille élargie	0
Famille d'accueil	0
Autres	0
Appartement/Pension	0
Garde partagée	1
Total	30

Chambre de la jeunesse

Lieu de résidence	Nombre
Parents	13
Mère	13
Père	7
Centre d'accueil	5
Famille élargie	4
Famille d'accueil	1
Autres	0
Appartement/Pension	5
Garde partagée	0
Total	48

Sûreté du Québec

Lieu de résidence	Nombre
Parents	7
Mère	8
Père	3
Centre d'accueil	1
Famille élargie	1
Famille d'accueil	3
Autres	0
Appartement/Pension	0
Garde partagée	2
Total	25

Percepteur des amendes

Lieu de résidence	Nombre
Parents	0
Mère	1
Père	0
Centre d'accueil	0
Famille élargie	0
Famille d'accueil	0
Autres	0
Appartement/Pension	0
Garde partagée	0
Total	1

GLOBAL

Lieu de résidence	Nombre
Parents	35
Mère	29
Père	14
Centre d'accueil	9
Famille élargie	5
Famille d'accueil	4
Autres	0
Appartement/Pension	5
Garde partagée	3
Total	104

Remarques

Les jeunes habitaient chez les deux parents dans une proportion de 33,7 %.

La résidence de la mère était le foyer de 27,9 % des adolescents référés. Un peu plus de 13 % des jeunes restaient chez leur père.

Le centre d'accueil logeait près de 9 % des contrevenants dirigés vers nos services.

Tableau A.6

Clientèle par type de délits

Délit	Centre jeunesse	Chambre de la jeunesse	Sûreté du Québec	Total
Possession de stupéfiants	9	7	7	23
Méfait	5	12	8	25
Vol (-5 000 \$)	4	15	4	23
Omission de se conformer	0	18	0	18
Vol par effraction	0	4	0	4
Voie de fait	5	6	3	14
Trafic de stupéfiants	0	5	0	5
Vol de véhicule automobile	0	9	0	9
Prise de véhicule sans consentement	0	2	0	2
Vol (+ 5 000 \$)	0	1	0	1
Agression sexuelle	0	2	0	2
Contact sexuel	0	1	0	1
Incitation à des contacts sexuels	0	1	0	1
Supposition de personnes	1	0	0	1
Proférer des menaces	1	1	0	2
Vol à l'étalage	2	0	0	2
Introduction par effraction	0	2	1	3
Proférer des menaces de mort et de lésions	6	1	0	7
Voie de fait armée	1	0	0	1
Recel	0	1	1	2
Complot	6	0	0	6
Complicité d'alerte à la bombe	5	0	0	5
Possession dans un but de trafic	0	2	0	2
Bris de condition	0	1	0	1
Menace de mort	0	0	1	1
Méfait public	0	1	0	1
Harcèlement	0	0	1	1
Manquement à une ordonnance	0	2	0	2
Troubler la paix	1	0	0	1
Conduite dangereuse	0	0	1	1
Fuite	0	1	0	1
Total	46	96	27	169

Note :

Les délits inscrits au tableau concernent 103 clients et non 104. Un jeune a eu des travaux compensatoires. Il n'a donc pas été référé en vertu d'un acte criminel. Il est normal qu'il y ait plus de délits que de jeunes.

Remarques

Au total, 168 actes criminels ont été commis par les 103 jeunes référés.

Le méfait a été, en 2004-2005, le geste posé le plus fréquemment par la clientèle visée par le tableau. Il concernait presque 15 % des situations.

Suivaient de près la possession de stupéfiants et le vol (- 5 000 \$) qui comptaient chacun pour 13,70 % des délits commis.

Dix-huit situations touchaient les omissions de se conformer, un acte criminel qui ne peut être commis que par la clientèle du tribunal.

De ne dénoter que trois introductions par effraction tous référents confondus s'avérait exceptionnel. Ce crime est à la baisse (22 l'an dernier).

Les 30 jeunes référés par le Centre jeunesse étaient impliqués dans 46 actes criminels alors qu'on reprochait 95 délits aux 48 clients du tribunal. Les 25 jeunes du programme de renvoi ont posé 27 gestes délictuels.

Tableau A.7

Clientèle par municipalité et par MRC

Centre jeunesse

Municipalité	Nombre
Sacré-Cœur	1
Tadoussac	0
Les Bergeronnes	1
Les Escoumins	1
Longue-Rive	1
Portneuf-sur-Mer	0
Forestville	2
Colombier	0
Betsiamites	2
Ragueneau	0
Chute-aux-Outardes	2
Pointe-aux-Outardes	4
Pointe-Lebel	2
Baie-Comeau	14
Franquelin	0
Godbout	0
Baie-Trinité	0
Total	30

Chambre de la jeunesse

Municipalité	Nombre
Sacré-Cœur	0
Tadoussac	0
Les Bergeronnes	0
Les Escoumins	2
Longue-Rive	0
Portneuf-sur-Mer	2
Forestville	2
Colombier	0
Betsiamites	3
Ragueneau	1
Chute-aux-Outardes	5
Pointe-aux-Outardes	0
Pointe-Lebel	1
Baie-Comeau	31
Franquelin	0
Godbout	0
Baie-Trinité	1
Total	48

Sûreté du Québec

Municipalité	Nombre
Sacré-Cœur	0
Tadoussac	0
Les Bergeronnes	0
Les Escoumins	0
Longue-Rive	1
Portneuf-sur-Mer	0
Forestville	5
Colombier	1
Betsiamites	0
Ragueneau	1
Chute-aux-Outardes	1
Pointe-aux-Outardes	1
Pointe-Lebel	0
Baie-Comeau	15
Franquelin	0
Godbout	0
Baie-Trinité	0
Total	25

Percepteur des amendes

Municipalité	Nombre
Sacré-Cœur	0
Tadoussac	0
Les Bergeronnes	0
Les Escoumins	0
Longue-Rive	1
Portneuf-sur-Mer	0
Forestville	0
Colombier	0
Betsiamites	0
Ragueneau	0
Chute-aux-Outardes	0
Pointe-aux-Outardes	0
Pointe-Lebel	0
Baie-Comeau	0
Franquelin	0
Godbout	0
Baie-Trinité	0
Total	1

GLOBAL

Municipalité	Nombre
Sacré-Cœur	1
Tadoussac	0
Les Bergeronnes	1
Les Escoumins	3
Longue-Rive	3
Portneuf-sur-Mer	2
Forestville	9
Colombier	1
Betsiamites	5
Ragueneau	2
Chute-aux-Outardes	8
Pointe-aux-Outardes	5
Pointe-Lebel	3
Baie-Comeau	60
Franquelin	0
Godbout	0
Baie-Trinité	1
Total	104

Note : La MRC de la Haute-Côte-Nord comporte les municipalités de Tadoussac/Sacré-Cœur jusqu'à Colombier inclusivement. La MRC Manicouagan débute à Betsiamites et se termine à Baie-Trinité.

Remarques

La MRC Manicouagan regroupait 80,8 % de la clientèle référée pendant l'année alors que celle de la Haute-Côte-Nord comptait pour un peu moins de 20 %.

La municipalité de Baie-Comeau était le lieu de résidence de près de 58 % des adolescents référés. Les jeunes du centre d'accueil sont comptabilisés dans cette donnée, même s'ils proviennent de partout sur la Côte-Nord.

Tableau A.8 Mesures décernées aux jeunes**Centre jeunesse**

Mesure	Nombre
Médiation	15
Travaux bénévoles	16
Versement à la victime	0
Versement à la communauté	0
DHS stupéfiants	5
DHS pacifique	5
DHS vandalisme	1
DHS autres	0
Lettre d'excuses	1
Total	43

Chambre de la jeunesse

Mesure	Nombre
Médiation	3
Travaux bénévoles	56
Versement à la victime	1
Versement à la communauté	15
DHS stupéfiants	1
DHS pacifique	4
DHS vandalisme	1
DHS autres	1
Lettre d'excuses	1
Total	83

Sûreté du Québec

Mesure	Nombre
Atelier valeurs	5
Atelier vandalisme	8
Atelier stupéfiants	7
Atelier vol à l'étalage	0
Atelier violence	5
Travaux bénévoles	0
Total	27

Percepteur des amendes

Mesure	Nombre
Travaux compensatoires	1
Total	1

GLOBAL

Mesure	Nombre
Médiation	18
Travaux bénévoles	72
Travaux compensatoires	1
Versement à la victime	1
Versement à la communauté	15
DHS stupéfiants	6
DHS pacifique	9
DHS vandalisme	2
DHS autres	1
Atelier valeurs	5
Atelier vandalisme	8
Atelier stupéfiants	7
Atelier vol à l'étalage	0
Atelier violence	5
Travaux bénévoles (renvoi)	0
Lettre d'excuses	2
Total	152

Note : DHS désigne « Développement des habiletés sociales ».

La description des sanctions extrajudiciaires (Centre jeunesse) et des sanctions judiciaires (Chambre de la jeunesse) est présentée à l'annexe C.

Les éléments contenus dans les ateliers du programme de renvoi (Sûreté du Québec) sont présentés à l'annexe D.

On retrouve les différentes ressources qui ont accepté des jeunes en travaux bénévoles à l'annexe E.

Remarques

Les jeunes référés à l'organisme pendant l'année ont eu à réaliser 152 mesures alternatives.

Le travail bénévole était employé pour 47,4 % des adolescents orientés vers nos services.

La médiation, en nette progression avant l'implantation de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (avril 2003) comptait pour un peu plus de 17 % des mesures employées. Les médiations furent utilisées à 83,3 % des cas par le Centre jeunesse et à un peu moins de 17 % par le tribunal.

La mesure de versement à la communauté a été décernée à quinze occasions et exclusivement par la Chambre de la jeunesse.

Les mesures de développement des habiletés sociales (DHS) servaient les intérêts des jeunes à dix-huit reprises. Le Centre jeunesse utilisait le service pour les deux tiers des jeunes référés.

Dans le cadre du programme de renvoi (Sûreté du Québec), les 25 mesures utilisées se répartissaient en 8 ateliers sur le vandalisme, 7 ateliers sur les stupéfiants et 5 ateliers sur la violence et autant d'ateliers pour les valeurs. Étonnamment, aucune situation de vol à l'étalage n'est parvenue à nos bureaux pendant l'année pour le renvoi.

Tableau A.9

Résultats des mesures décernées

Centre jeunesse

Mesure	N ^{bre}	Complétée
Médiation	15	15
Travaux bénévoles	16	14
Versement victime	0	0
Versement communauté	0	0
DHS stupéfiants	5	5
DHS pacifique	5	4
DHS vandalisme	1	0
DHS autres	0	0
Lettre d'excuses	1	1
Total	43	39

Chambre de la jeunesse

Mesure	N ^{bre}	Complétée
Médiation	3	3
Travaux bénévoles	56	41
Versement victime	1	1
Versement communauté	15	14
DHS stupéfiants	1	1
DHS pacifique	4	4
DHS vandalisme	1	1
DHS autres	1	1
Lettre d'excuses	1	1
Total	83	67

Sûreté du Québec

Mesure	N ^{bre}	Complétée
Atelier valeurs	5	5
Atelier vandalisme	8	8
Atelier stupéfiants	7	6
Atelier vol à l'étalage	0	0
Atelier violence	5	5
Travaux bénévoles	0	0
Total	25	24

Percepteur des amendes

Mesure	N ^{bre}	Complétée
Travaux compensatoires	1	1
Total	1	1

GLOBAL

Mesure	N ^{bre}	Complétée
Médiation	18	18
Travaux bénévoles	72	55
Travaux compensatoires	1	1
Versement victime	1	1
Versement communauté	15	14
DHS stupéfiants	6	6
DHS pacifique	9	8
DHS vandalisme	2	1
DHS autres	1	1
Atelier valeurs	5	5
Atelier vandalisme	8	8
Atelier stupéfiants	7	6
Atelier vol à l'étalage	0	0
Atelier violence	5	5
Travaux bénévoles (renvoi)	0	0
Lettre d'excuses	2	2
Total	152	131

Note : DHS signifie « Développement des habiletés sociales ».

Remarques

En 2005-2006, 131 mesures ont été complétées sur un total de 152, ce qui correspond à 86,18 %.

L'ensemble des mesures de médiation effectuées ont été complétée tant pour la clientèle du Centre jeunesse que pour celle du tribunal.

La mesure de renvoi affiche également des résultats imposants puisqu'une seule mesure n'a pas été complétée sur vingt-cinq. Il s'agissait d'un atelier sur les stupéfiants. Le taux de mesures complétées est de 96 %.

Si le seul versement à la victime a été respecté, un seul des quinze versements à la communauté ne l'a pas été. Cela fait en sorte que 93,33 % des jeunes ayant eu un versement à la communauté ont respecté leur engagement.

Les mesures de développement des habiletés sociales(DHS) ont été réalisées à 88,89 %. Une mesure du volet « pacifique » et une autre du volet « vandalisme » n'ont pas eu le résultat escompté. Les mesures de DHS provenant du tribunal ont toutes connu une fin heureuse.

La mesure de travaux bénévoles a été complétée dans 76,39 % des cas. Pas moins de quinze mesures échouées sur dix-sept provenaient de la Chambre de la jeunesse.

Les mesures « lettres d'excuses » et « travaux compensatoires » peu nombreuses ont été complétées.

PARTIE B

Consultations de victimes et médiations pour l'entente cadre.

Fiche B.1 Nombre et caractéristiques des victimes informées et sollicitées dans l'entente cadre.

Nombre de victimes sollicitées : 27

Nombre de victimes sollicitées par sexe : Masculin : 16
Féminin : 11

Nombre de victimes sollicitées par catégorie d'âge : Majeur : 24
Mineur : 3

Nombre de victimes sollicitées par type : Personnalisée : 20
Non personnalisée : 7

Municipalités des victimes sollicitées :

Sacré-Cœur	2
Les Escoumins	1
Forestville	1
Betsiamites	2
Chute-aux-Outardes	1
Baie-Comeau	18
St-Georges (Beauce)	1
Ville Saguenay	1

Situation délictuelle des victimes sollicitées :

Méfait (- 5 000 \$)	5
Vol	5
Proférer des menaces	5
Voie de fait	3
Menace et voie de fait	2
Proférer des menaces et voie de fait armée	1
Proférer des menaces de lésion corporelle	1
Vol simple	1
Vol d'un véhicule automobile	1
Introduction par effraction	1
Complot et complicité d'alerte à la bombe	1
Menaces (3) et voie de fait	1

Fiche B.2 Nombre et caractéristiques des médiations acceptées dans l'entente cadre.

<u>Nombre de victimes rejointes :</u>	24
<u>Nombre d'accords obtenus :</u>	11
<u>Nombre d'accords par sexe de victimes :</u>	Masculin : 6 Féminin : 5
<u>Nombre d'accords par catégorie d'âge :</u>	Majeur : 9 Mineur : 2
<u>Nombre d'accords par type de victimes :</u>	Personnalisée : 7 Non personnalisée : 4
<u>Volet d'accords obtenus :</u>	Direct : 8 Indirect : 3

Municipalité des victimes ayant accepté la médiation :

Baie-Comeau	7
Les Escoumins	1
Sacré-Cœur	1
Forestville	1
Betsiamites	1

Situation délictuelle des victimes ayant accepté la médiation :

Méfait (- 5 000 \$)	3
Proférer des menaces	2
Complot et complicité d'alerte à la bombe	1
Proférer des menaces et voie de fait armée	1
Vol (- 5 000 \$)	1
Voie de fait	1
Menaces (3) et voie de fait	1
Menace et voie de fait	1

Fiche B.3 Nombre et caractéristiques des médiations effectuées dans l'entente cadre.

<u>Nombre de victimes rejointes :</u>	24
<u>Nombre d'accords obtenus :</u> (victimes ayant acceptés)	11
<u>Nombre d'accords n'ayant pu être respectés :</u>	2
Détails :	
Choix d'autres mesures par le délégué :	1
Changement d'idée de la victime :	1
<u>Nombre de médiations réellement effectuées :</u>	*10
<u>Médiations effectuées en fonction du sexe des victimes :</u>	Masculin : 4 Féminin : 6
<u>Médiations effectuées par catégorie d'âge des victimes :</u>	Majeur : 9 Mineur : 1
<u>Médiations effectuées par type de victimes :</u>	Personnalisée : 6 Non personnalisée : 4
<u>Médiations effectuées par volet :</u>	Direct : 7 Indirect : 3
<u>Médiations effectuées individuellement ou en groupe :</u>	Individuelle : 9 Groupe : 1
Détail du groupe :	Un groupe de 5

Municipalité des victimes pour les médiations effectuées :

Sacré-Coeur	1
Les Escoumins	1
Forestville	1
Betsiamites	1
Baie-Comeau	6

* Une médiation a dû être ajoutée aux neuf de base. Une médiation a été référée en 2004-2005, mais la consultation de la victime été effectuée en 2003-2004.

Situations délictuelles pour les médiations effectuées :

Méfait (- 5 000 \$)	4
Proférer des menaces	1
Complot et complicité d'alerte à la bombe	1
Proférer des menaces et voie de fait armée	1
Voie de fait	1
Menaces (3) et voie de fait	1
Menaces	1
Supposition de personnes	1

Résultats des médiations effectuées :

Médiations effectuées : 10

Médiations complétées : 10

Fiche B.4

Nombre et caractéristiques des jeunes pour lesquels une victime a été consultée dans l'entente cadre (34 jeunes pour 27 victimes).

Nombre de jeunes impliqués dans les consultations : 34

Nombre de jeunes impliqués par sexe : Masculin : 31
Féminin : 3

Nombre de jeunes impliqués par âge : 12 ans : 10
13 ans : 1
14 ans : 0
15 ans : 13
16 ans : 4
17 ans : 6
18 ans : 0

Nombre de jeunes impliqués par type de victimes : Personnalisée : 21
Non personnalisée : 13

Municipalité des jeunes pour lesquels des victimes ont été sollicitées :

Sacré-Coeur	2
Les Escoumins	1
Forestville	1
Betsiamites	2
Chute-aux-Outardes	3
Pointe-aux-Outardes	3
Pointe-Lebel	1
Baie-Comeau	20
Sept-Îles	1

Nombre de jeunes par situation délictuelle pour les victimes sollicitées :

Méfait	7
Vol simple	6
Proférer des menaces	5
Complot et complicité d'alerte à la bombe	5
Voie de fait	3
Introduction par effraction	2
Menace et voie de fait	2
Vol d'un véhicule automobile	1
Proférer des menaces et voie de fait armée	1
Proférer des menaces de lésion corporelle	1
Menaces (3) et voie de fait	1

Fiche B.5

Nombre et caractéristiques des jeunes pour les médiations acceptées dans l'entente cadre (16 jeunes pour 11 médiations).

<u>Nombre de jeunes impliqués dans les accords obtenus :</u>	16	
<u>Nombre de jeunes impliqués par sexe :</u>	Masculin :	15
	Féminin :	1
<u>Nombre de jeunes impliqués par âge :</u>	12 ans :	4
	13 ans :	1
	14 ans :	0
	15 ans :	9
	16 ans :	2
	17 ans :	0
	18 ans :	0
<u>Nombre de jeunes impliqués par type de victimes :</u>	Personnalisée :	7
	Non personnalisée :	9
<u>Nombre de jeunes impliqués par volet :</u>	Direct :	13
	Indirect :	3

Municipalité des jeunes pour lesquels la victime a accepté la médiation :

Sacré-Coeur	1
Les Escoumins	1
Forestville	1
Betsiamites	1
Pointe-aux-Outardes	3
Chute-aux-Outardes	1
Baie-Comeau	7
Sept-Îles	1

Nombre de jeunes par situation délictuelle pour les médiations acceptées :

Complot et complicité d'alerte à la bombe	5
Méfait	4
Proférer des menaces	2
Agression armée	1
Vol	1
Voie de fait	1
Menaces (3) et voie de fait	1
Menace et voie de fait	1

Ententes conclues par les jeunes et les victimes :

- ✦ Un jeune : Fréquenter les cours lors de la première étape sans absence.
- ✦ Un jeune : Effectuer deux fois l'entretien de la chambre de la victime (intrafamilial).
- ✦ Cinq jeunes : Produire un texte de réflexions avec les complices.
Effectuer quinze heures de travail bénévole au profit de la victime.
- ✦ Un jeune : Produire une lettre d'explications et d'excuses.
Effectuer treize heures de travail bénévole au profit de la maison des jeunes.
- ✦ Une jeune : Produire une lettre d'explications et d'excuses.
Effectuer neuf heures de travail bénévole au profit de la victime.
- ✦ Un jeune : Effectuer sept heures de travail bénévole au profit de la victime.
- ✦ Un jeune : Effectuer vingt heures de travail bénévole au profit de la communauté.
- ✦ Un jeune : Ensemencer une plante pour la remettre à la victime.
Effectuer huit heures de travail bénévole pour un organisme en horticulture.
Répondre à un code établi.
Présenter des excuses en cas de manquements.
- ✦ Un jeune : Ensemencer une plante pour la remettre à la victime.
Effectuer huit heures de travail bénévole pour un organisme en horticulture.
Répondre à un code établi.
Présenter des excuses en cas de manquements.
- ✦ Un jeune : Pas de moyen de réparation.

PARTIE C

Consultations de victimes et médiations pour la Chambre de la jeunesse.

Fiche C.1

Nombre et caractéristiques des victimes informées et sollicitées pour la Chambre de la jeunesse.

Nombre de victimes sollicitées : 6

Nombre de victimes sollicitées par sexe : Masculin : 1
Féminin : 5

Nombre de victimes sollicitées par type : Personnalisée : 4
Non personnalisée : 2

Municipalité des victimes sollicitées :

Betsiamites	2
Pointe-Lebel	1
Baie-Comeau	3

Situation délictuelle des victimes sollicitées :

Méfait	2
Vol et complot	1
Voie de fait	1
Voie de fait	1
Prise de véhicule automobile sans consentement	1

Fiche C.2

Nombre et caractéristiques des médiations acceptées par la
Chambre de la jeunesse.

<u>Nombre de victimes rejointes :</u>	4
<u>Nombre d'accords obtenus :</u>	3
<u>Nombre d'accords par sexe des victimes :</u>	Masculin : 1 Féminin : 2
<u>Nombre d'accords par catégorie d'âge :</u>	Majeur : 3 Mineur : 0
<u>Nombre d'accords par type de victimes :</u>	Personnalisée : 1 Non personnalisée : 2
<u>Volet d'accords retenus :</u>	Direct : 2 Indirect : 1

Municipalité des victimes ayant accepté la médiation :

Baie-Comeau	2
Québec	1

Situation délictuelle des victimes ayant accepté la médiation :

Méfait	1
Vol et complot	1
Voie de fait	1

Fiche C.3

Nombre et caractéristiques des médiations effectuées pour la
Chambre de la jeunesse.

<u>Nombre de victimes rejointes :</u>	4
<u>Nombre d'accords obtenus :</u>	3
<u>Nombre de médiations réellement effectuées :</u>	3
<u>Médiations effectuées en fonction du sexe des victimes :</u>	Masculin : 1 Féminin : 2
<u>Médiations effectuées par catégorie d'âge des victimes :</u>	Majeur : 3 Mineur : 0
<u>Médiations effectuées par type de victimes :</u>	Personnalisée : 1 Non personnalisée : 2
<u>Médiations effectuées par volet :</u>	Direct : 2 Indirect : 1
<u>Médiations effectuées individuellement ou en groupe :</u>	Individuelle : 3 Groupe : 0

Municipalité des victimes pour les médiations effectuées :

Baie-Comeau	2
Québec	1

Situation délictuelle des médiations effectuées :

Méfait	1
Vol et complot	1
Voie de fait	1

<u>Résultat des médiations effectuées :</u>	Complétée : 3 Non complétée : 0
---	------------------------------------

Fiche C.4

Nombre et caractéristiques des jeunes pour lesquels une victime a été consultée pour la Chambre de la jeunesse (6 jeunes pour 6 victimes).

Nombre de jeunes impliqués dans les consultations : 6

Nombre de jeunes impliqués par sexe : Masculin : 5
Féminin : 1

Nombre de jeunes impliqués par âge : 16 ans : 3
19 ans : 2

Nombre de jeunes impliqués par type de victimes : Personnalisée : 4
Non personnalisée : 2

Municipalité des jeunes pour lesquels des victimes ont été sollicitées :

Betsiamites	2
Pointe-Lebel	1
Baie-Comeau	3

Nombre de jeunes par situation délictuelle pour les victimes sollicitées :

Méfait	2
Voie de fait	1
Prise de véhicule automobile sans consentement	1
Voie de fait	1
Vol et complot	1

Fiche C.5

Nombre et caractéristiques des jeunes pour les médiations acceptées pour la Chambre de la jeunesse (3 jeunes pour 3 médiations).

<u>Nombre de jeunes impliqués dans les médiations acceptées :</u>		3
<u>Nombre de jeunes impliqués par âge :</u>	16 ans	2
	19 ans	1
<u>Nombre de jeunes impliqués par type de victimes :</u>	Personnalisée	1
	Non personnalisée :	2
<u>Nombre de jeunes impliqués par volet :</u>	Direct :	2
	Indirect :	1

Municipalité des jeunes pour lesquels la victime a accepté la médiation :

Pointe-Lebel	1
Baie-Comeau	2

Nombre de jeunes par situation délictuelle pour lesquels la victime a accepté la médiation :

Méfait	1
Voie de fait	1
Vol et complot	1

Fiche C.6

Nombre et caractéristiques des jeunes pour les médiations effectuées pour la Chambre de la jeunesse.

Note : Les informations contenues dans la fiche C.5 sont les mêmes que pour la fiche C.6 puisque toutes les victimes qui avaient accepté les médiations ont maintenu leur décision.

Résultat par jeune ayant effectué une médiation :

Complétée :	3
Non complétée :	0

Ententes conclues par les jeunes :

- ◆ Un jeune : Effectuer 27 heures de travail bénévole au profit de la victime.
- ◆ Un jeune : Verser 200 \$ à la victime.
- ◆ Un jeune : Donner une cassette de « Play Station ».

PARTIE D

Consultations de victimes pour des rapports prédécisionnels.

Fiche D.1

Nombre et caractéristiques des victimes informées et sollicitées dans le cadre des rapports prédécisionnels.

<u>Nombre de victimes sollicitées :</u>	1
<u>Nombre de victimes sollicitées par sexe :</u>	Masculin : 1
	Féminin : 0
<u>Nombre de victimes sollicitées par catégorie d'âge :</u>	Majeur : 0
	Mineur : 1
<u>Nombre de victimes sollicitées par type :</u>	Personnalisée : 1
	Non personnalisée : 0

Municipalité des victimes sollicitées :

Baie-Comeau	1
-------------	---

Situation délictuelle des victimes sollicitées :

Vol de véhicule automobile	1
----------------------------	---

Fiche D.2

Nombre et caractéristiques des médiations acceptées dans le cadre d'un rapport prédécisionnel.

Nombre de victimes rejointes : 0

Nombre d'accords obtenus : 0

Note : Le fait qu'aucune victime n'ait été d'accord interrompt la présente fiche et rend inutile la fiche D.3.

Fiche D.4

Nombre et caractéristiques des jeunes pour lesquels une victime a été consultée dans le cadre d'un rapport prédécisionnel (1 jeune pour 1 victime).

<u>Nombre de jeunes impliqués dans les consultations :</u>	1
<u>Nombre de jeunes impliqués par sexe :</u>	Masculin : 1 Féminin : 0
<u>Nombre de jeunes impliqués par âge :</u>	16 ans : 1
<u>Nombre de jeunes impliqués par type de victimes :</u>	Personnalisée : 1 Non personnalisée : 0

Municipalité des jeunes pour lesquels des victimes ont été sollicitées :

Baie-Comeau	1
-------------	---

Nombre de jeunes par situation délictuelle pour les victimes sollicitées :

Vol de véhicule automobile	1
----------------------------	---

Fiche D.5

Nombre et caractéristiques des jeunes pour les médiations acceptées pour la Chambre de la jeunesse (0 jeune pour 0 victime).

Nombre de jeunes impliqués dans les médiations acceptées : 0

Note : Le fait qu'aucune victime n'ait accepté la médiation interrompt la présence fiche et rend inutile la fiche D.6.

PARTIE E

Demandes de service hors programme.

Fiche E.1 Description des demandes de service.

Note : Les situations relevées dans les prochaines lignes décrivent des demandes provenant de la communauté ou d'intervenants qui utilisent nos services en dehors du cadre sociojudiciaire habituel. Il peut s'agir d'un citoyen, d'une institution, d'un organisme communautaire. Ces services se distinguent de ceux traités auparavant dans le rapport qui répondaient à des demandes du Centre jeunesse, du tribunal pour adolescents, de la Sûreté du Québec et des percepteurs des amendes.

Situation 1

À la suite d'une référence d'un jeune pour un atelier du programme de renvoi, nous avons accepté de prendre en charge une entente de remboursement conclue entre la famille de la victime et celle du contrevenant. L'entente concernait les frais de réparation d'un vélo. Cette dernière ne faisant pas partie du programme de renvoi, elle a évidemment été considérée hors programme. Les parties ont été contactées d'abord pour être en mesure d'établir les dommages (estimation) et ensuite, pour encadrer l'entente. La famille du contrevenant ayant refusé de s'impliquer dans cette soi-disant entente verbale, nous n'avons pu qu'informer le policier du résultat de notre démarche. Ce dernier n'avait pas de recours.

Situation 2

Une entente entre le substitut du procureur général et le procureur d'un jeune contrevenant étant accusé d'omission de se conformer à une ordonnance est à l'origine de la présente demande. Le contrevenant ayant accepté de faire un versement à la communauté, les charges retenues contre lui ont été abandonnées. La situation a été confiée à notre organisme et a été traitée comme si elle faisait partie du programme. Cependant, les jeunes référés par le tribunal le sont lors de la sentence et pas avant. Le jeune a respecté son engagement.

Situation 3

Le juge de la Chambre de la jeunesse ayant ordonné à une jeune contrevenante de participer à une rencontre d'explications et d'excuses avec la victime (sans moyen de réparation), nous avons accepté de traiter la situation, mais hors programme. Notre organisme supervise des médiations référées dans le programme, mais pas de rencontres d'excuses. Le juge avait opté pour une telle avenue parce qu'il avait choisi de donner une sanction (travaux bénévoles), mais désirait que la jeune contrevenante et le policier qui l'avait interceptée puissent discuter en présence de personnes neutres. Il avait d'ailleurs ordonné que notre organisme supervise la démarche. La situation de voie de fait n'a pu donner suite à la démarche envisagée puisque le policier concerné n'était pas intéressé.

Situation 4

C'est sur recommandation d'une amie (ayant déjà participé à une médiation) qu'une adolescente s'est présentée à nos bureaux. À la suite d'un vol à l'étalage dont elle était l'auteur, le commerce ciblé avait fait parvenir aux parents de la jeune fille une mise en demeure demandant à payer une certaine somme. Il y était précisé qu'en cas de refus, des poursuites criminelles pourraient être entreprises. La jeune désirait aller en médiation avec le commerce lésé. Nous avons rencontré l'adolescente avec un parent. Nous leur avons conseillé de rencontrer un avocat pour déterminer leurs droits et recours. Nous leur avons assuré que peu importait s'ils étaient tenus ou non de payer la somme, nous pouvions amorcer la démarche de médiation demandée. Lorsque les parents de l'adolescente ont eu la confirmation de l'avocat qu'ils n'étaient pas tenus de payer la somme exigée, ils n'ont pas voulu que la demande de médiation chemine.

Situation 5

Même si cette référence provient d'un délégué à la jeunesse, elle est considérée comme hors programme. En fait, un mineur ayant fait un vol à l'étalage s'est vu offrir (exceptionnellement) un atelier du programme de renvoi. Normalement, les ateliers du renvoi ne sont pas disponibles pour les sanctions extrajudiciaires ou judiciaires. Nous avons considéré cette demande hors programme et le dossier du jeune ne figure pas dans les statistiques relatives au programme. Le jeune a donc assisté à l'atelier.

Situation 6

Un procureur de la défense a demandé à notre organisme de vérifier l'intérêt de deux victimes de voies de fait à participer à une médiation, avant d'enregistrer un plaidoyer pour son client. Il voulait que son client participe aux médiations pour soumettre le tout au juge lorsque le contrevenant plaiderait coupable. Évidemment, le juge n'était pas lié par la démarche du jeune et pouvait considérer qu'il devait donner une autre sentence que la médiation, même si les victimes avaient obtenu réparation. Le procureur de la Couronne ne s'opposait pas à la démarche. Il n'a pas été possible d'expérimenter cette nouvelle avenue, car les deux victimes n'étaient pas intéressées par la médiation.

Situation 7

Une maison des jeunes a demandé de l'aide notre organisme pour articuler une médiation concernant quatre jeunes auteurs de vandalisme à la suite d'une expulsion. Les responsables avaient d'abord rencontré les policiers et ensuite ont voulu nous confier la situation (projet SMAC-MJ). Les jeunes ont lancé des balles de neige et une fenêtre a été fracassée. Les jeunes et leurs parents ont accepté la démarche de médiation. La responsable de la maison des jeunes et les contrevenants se sont expliqués et ont convenu un accord de réparation qui consistait à du travail bénévole au profit de la victime. Les accords ont tous été respectés.

Situation 8

La demande est venue d'une école primaire de notre territoire. La direction de l'école a demandé que notre organisme agisse dans un conflit qui perdurait entre deux élèves du troisième cycle du primaire et qui prenait des dimensions exceptionnelles. Le conflit touchait deux étudiants, même si d'autres jeunes étaient indirectement impliqués. Les jeunes et leurs parents ont été rencontrés. Ils ont accepté que se fasse la médiation qui leur a donné l'occasion de s'expliquer et de s'entendre sur des solutions durables. Ils ont consenti à ce que l'accord soit supervisé par une personne-ressource à l'intérieur de l'école, en qui ils avaient confiance. Les jeunes ont respecté leur accord.

ANNEXES

Annexe A

MISSION

- ** Développer et maintenir une pratique différente en matière de justice.
- ** Favoriser la mise en place de mécanismes alternatifs de résolution de conflit, centrés sur la sensibilisation et la réparation.
- ** Favoriser l'implication des parties concernées en matière de règlement de conflit et susciter leur participation dans le processus.
- ** Permettre l'implication des personnes de la communauté intéressées par les questions de justice, afin d'éviter le renvoi aux instances judiciaires.
- ** Faire la promotion de comportements pacifiques et favoriser l'établissement de comportements plus harmonieux entre les membres de la communauté.
- ** Maintenir une approche qui repose sur une large implication communautaire et participer au développement de la solidarité.
- ** Tenter de modifier les mentalités afin de permettre à chacun d'envisager la criminalité d'une façon plus nuancée.
- ** Agir en matière de sensibilisation et de prévention de la criminalité.

Annexe B

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PERSONNEL

Conseil d'administration

Josée Trudel	Présidente
Nicole Savard	Vice-présidente
Natali Levesque	Secrétaire
Marie-Josée Gervais	Administratrice
Manon Barbeau	Administratrice
Astrid Bérubé	Administratrice
Claude St-Pierre	Administrateur

Liste des employés

Michelle Gagné	Agente de bureau
Lina Desgagné	Intervenante (Manicouagan)
Nady Sirois	Intervenante (Haute-Côte-Nord)
Marie-Ève Morin	Agente d'intervention et de développement
Huguette Tremblay	Support développement et intervention
Claude St-Pierre	Coordonnateur

Projet : Placement Carrière Été

Johannie Levasseur	Agente de sensibilisation
François Drapeau	Agent de sensibilisation

Annexe C

MESURES DISPENSÉES AUX JEUNES CONTREVENANTS EN SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES ET EN SANCTIONS JUDICIAIRES

Travaux bénévoles :	Cette mesure permet au jeune d'effectuer bénévolement des travaux au profit d'un organisme à but non lucratif (OBNL).
Travaux compensatoires :	Cette mesure donne l'occasion au jeune de faire des travaux bénévoles au profit d'un OBNL de sa communauté pour rembourser une amende (Code de la route, règlements municipaux, etc.).
Médiation :	Cette mesure fait en sorte que la victime et le jeune se rencontrent, en présence de médiateurs, afin de s'expliquer et de s'entendre sur une forme de réparation.
Lettre d'excuses :	Cette mesure offre l'opportunité au jeune de rédiger une lettre d'excuses à la victime en étant supervisé par un intervenant.
Versement à la communauté :	Cette mesure amène le jeune à verser une somme d'argent à un OBNL de sa communauté.
Versement à la victime :	Cette mesure permet au jeune de verser une somme d'argent à la victime.
Développement des habiletés sociales :	Ces mesures comportent deux sections. La section « Activités de formation » permet au jeune d'acquérir des connaissances, de modifier ses perceptions et son attitude (volet Toxico, Victimologie et Vivre Sans Violence). La section « Activités d'intégration sociale » vise à favoriser l'engagement et l'intégration du jeune dans une ressource de sa communauté et à faire vivre une expérience sociale enrichissante (volet Recherche d'emploi et Mise en action).

Annexe D

THÈMES ABORDÉS DANS LES ATELIERS DU PROGRAMME DE RENVOI

Partie 1 *Bloc commun*

- ** Explications de la LSJPA.
- ** Conséquences des délits pour la société.
- ** Coûts sociaux (explications et exercices).
- ** Exercice sur les conséquences pour le jeune.
- ** Exercice sur l'influence.

Partie 2 *Blocs spécifiques*

Vandalisme	Violence	Vol à l'étagère	Stupéfiants	Valeurs
-------------------	-----------------	------------------------	--------------------	----------------

Annexe E

LISTE D'ORGANISMES D'ACCUEIL IMPLIQUÉS POUR LES TRAVAUX BÉNÉVOLES EN 2004-2005

CLUB L'ÂGE D'OR DE CHUTE-AUX-OUTARDES
COOPÉRATIVE DE FORESTVILLE
RÉPIT DANIEL POTVIN DE BAIE-COMEAU
SOCIÉTÉ DES PARCS DE BAIE-COMEAU
CENTRE DE LA PETITE ENFANTCE NITSHEUKAN DE BETSIAMITES
MAISON LE ZEN-HITS DE BAIE-COMEAU
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE MANICOUAGAN
FABRIQUE DE GRANDES-BERGERONNES
SENTIERS DE LA RIVIÈRE AMÉDÉE DE BAIE-COMEAU
TOLÉRANCE ZÉRO DE BAIE-COMEAU
DÉPANNAGE DE L'ANSE DE BAIE-COMEAU
BIBLIOTHÈQUE ALICE-LANE DE BAIE-COMEAU
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE BAIE-COMEAU
MAISON DES JEUNES L'AUTHENTIQUE DE BAIE-COMEAU
LOISIRS DE BETSIAMITES
ÉCOLE PRIMAIRE NISSUM DE BETSIAMITES
TREMPIN DE BAIE-COMEAU
BOISÉ DE LA POINTE ST-GILLES DE BAIE-COMEAU
MAISON DES JEUNES DE SACRÉ-CŒUR
FOURRIÈRE MUNICIPALE LE CHAPITOU DE BAIE-COMEAU
ÉCOLE LES DUNES DE POINTE-AUX-OUTARDES
COMITÉ DES LOISIRS DU PARC LANGLOIS
POLYVALENTE DES BAIES DE BAIE-COMEAU
FABRIQUE DE PORTNEUF-SUR-MER
LOISIRS BOIS-DU-NORD DE BAIE-COMEAU
ÉCOLE TRUDEL DE BAIE-COMEAU
ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-PAUL II DE BAIE-COMEAU
MAISON DES JEUNES DE LONGUE-RIVE
ACTION SIDA CÔTE-NORD DE BAIE-COMEAU
FABRIQUE DE LES ESCOUMINS
MAISON DE LA FAMILLE DE LONGUE-RIVE
CHEVALIERS DE COLOMB DE LES ESCOUMINS

Annexe F

CARACTÉRISTIQUES DES MESURES NON COMPLÉTÉES

Âge	Sexe	Référent	Mesure	Statut	Situation familiale	Délit	Municipalité
18	M	Chambre de la jeunesse	150 heures travail bénévole	Étudiant	Mère	Méfais (3), omission, vol VA(7)	Baie-Comeau
16	M	Sûreté du Québec	Atelier stupéfiants	Étudiant	Mère	Possession stupéfiants	Baie-Comeau
17	M	Chambre de la jeunesse	30 heures travail bénévole	Sans statut	Mère	Trafic stupéfiants	Chute-aux-Out.
17	M	Centre jeunesse	30 heures travail bénévole	Travailleur	Mère	Méfait	Baie-Comeau
17	M	Centre jeunesse	DHS vandalisme	Travailleur	Mère	Méfait	Baie-Comeau
17	M	Chambre de la jeunesse	20 heures travail bénévole	Étudiant	Mère	Méfait	Baie-Trinité
17	M	Centre jeunesse	DHS pacifique	Étudiant	Parents	Voie de fait	Betsiamites
15	M	Chambre de la jeunesse	60 heures travail bénévole	Étudiant	Parents	Possession dans le but de trafic	Baie-Comeau
15	M	Chambre de la jeunesse	40 heures travail bénévole	Étudiant	Parents	Bris de condition	Baie-Comeau
18	M	Chambre de la jeunesse	Versement communauté	Sans statut	Mère	Omission de se conformer	Baie-Comeau
20	M	Chambre de la jeunesse	20 heures travail bénévole	Étudiant	Appartement	Possession stupéfiants	Baie-Comeau
20	M	Chambre de la jeunesse	20 heures travail bénévole	Étudiant	Appartement	Vol dans un VA	Baie-Comeau
20	M	Chambre de la jeunesse	40 heures travail bénévole	Étudiant	Appartement	Vol par effraction	Baie-Comeau
20	M	Chambre de la jeunesse	50 heures travail bénévole	PSR	Père	Défaut de se conformer	Baie-Comeau
17	M	Chambre de la jeunesse	5 heures travail bénévole	Étudiant	Centre d'accueil	Manquement à une ordonnance	Baie-Comeau
17	M	Chambre de la jeunesse	5 heures travail bénévole	Étudiant	Centre d'accueil	Manquement à une ordonnance	Baie-Comeau
17	M	Chambre de la jeunesse	5 heures travail bénévole	Étudiant	Centre d'accueil	Vol	Baie-Comeau
12	M	Centre jeunesse	15 heures travail bénévole	Étudiant	Père	Vols (2), méfait	Longue-Rive
16	M	Chambre de la jeunesse	25 heures travail bénévole	Étudiant	Centre d'accueil	Vol	Baie-Comeau
16	M	Chambre de la jeunesse	30 heures travail bénévole	Étudiant	Centre d'accueil	Conduite dangereuse	Baie-Comeau
16	M	Chambre de la jeunesse	20 heures travail bénévole	Étudiant	Centre d'accueil	Fuite	Baie-Comeau